

## Déontologie - Déclaration SUD au CT du 18 juin 2021

Merci pour la présentation.

SUD est du côté des lanceuses et lanceurs d'alerte et de la défense active de l'intérêt général et du service public, c'est une des raisons qui nous ont poussé à créer ce syndicat dans la recherche. Donc nous ne pouvons qu'être favorables à une meilleure prise en compte de la déontologie à l'INRAE.

Et donc passons directement aux travaux pratiques car comme nous disait Mme Simon Plas le sujet est aussi sensible qu'important pour les citoyens... Allons y pour les processus concrets comme nous y incite M. Mauguin.

Le 10 novembre 2021 se tiendra à la Maison de la Chimie à Paris, un colloque « Chimie et agriculture durable : Un partenariat en constante évolution », organisé par la Fondation de la Maison de la Chimie (<https://actions.maisondelachimie.com/colloque/chimie-et-agriculture-durable>). Cette manifestation devait avoir lieu le 4 novembre 2020.

Le Directeur Scientifique Environnement de l'INRAE doit intervenir au cours de cette journée au milieu de représentants de l'agrochimie, de l'agriculture conventionnelle intensive et des franges les plus rétrogrades de l'Académie d'Agriculture de France.

En participant à cet événement, l'INRAE donne une caution scientifique indéniable à cette journée alors que la programmation est bien loin de l'agroécologie, l'ambition annoncée étant de développer une « agriculture raisonnée » dont l'imposture a été mise en évidence il y a déjà 15 ans. Le panel d'intervenants est le plus monochrome imaginable, principalement issu de l'industrie ou constitué de scientifiques notoirement connus pour leur vision conservatrice de l'agriculture. Les titres des exposés annoncés portent essentiellement sur les bienfaits de la chimie et de la biologie de synthèse, ne laissant présager aucune présentation de transformations véritablement agroécologiques et durables. La journée ne sera visiblement pas en mesure de fournir une vision pluraliste de la question de la durabilité de l'agriculture et des systèmes alimentaires. La faible représentation des femmes conférencières, allant contre les politiques d'égalité femmes-hommes menées à l'INRAE, est par ailleurs assez remarquable dans ce programme.

Par ailleurs, s'annonçant « ouvert à un large public », le colloque affiche porter « une attention particulière aux lycéens et à leurs enseignants », ce qui nous inquiète particulièrement compte tenu de l'orientation affichée par ce colloque et des intervenants prévus sans contradicteurs.

Il serait regrettable que l'INRAE participe à un tel événement qui s'apparente beaucoup plus à une opération de propagande de l'agriculture conventionnelle intensive renommée ici « agriculture raisonnée » qu'à un colloque destiné à répondre aux attentes et questions des citoyens en matière de changements de notre modèle agricole.

Aussi, SUD avait demandé à M. Mauguin d'annuler la participation de l'INRAE à cette journée et de demander que le programme soit modifié en conséquence.

Le 26 octobre 2020, M. Mauguin répondait à notre sollicitation du 14 octobre : « *Après échange avec Thierry Caquet, en copie de ma réponse, il m'a confirmé qu'il a prévu de présenter lors de ce colloque la priorité accordée par INRAE à la transition Agro-écologique, dans une enceinte où ces points de vue sont peu représentés.*

*Il ne nous paraît du coup pas pertinent de nous retirer de ce colloque, mais au contraire qu'il puisse y défendre les solutions basées sur la nature plutôt que celles issues de la pétrochimie. »*

De plus un collectif a interpellé publiquement le PDG de l'INRAE et la presse a consacré plusieurs articles à cette affaire. La polémique rebondira certainement à l'automne à l'approche de la date du colloque.

Le risque de manipulation du service public par l'industrie agrochimique est évident ici.

Nous considérons que, à l'heure de l'indispensable transition agroécologique, la participation de l'INRAE à ce colloque est contraire à défense de l'intérêt général et présente un risque de rupture de confiance du public dans la recherche publique et l'institution INRAE. Pour SUD ceci relève d'un cas d'école d'une possible atteinte à la déontologie, donc nous saisissons ici officiellement lors de ce CT un avis de la Délégation à la déontologie et nous l'attendons pour le CT du 28 septembre.